



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ELECTIS PRO

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ELECTIS PRO

Code GIFAP : WG

Mancozèbe 68,90 %, Zoxamide 6,15 %

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide à usage agricole, utilisable sur vigne.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients), et directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention(s)	Xn Nocif	N Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) de Risques	R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	

Classification selon :

- Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classification	Sensibilisation cutanée cat. 1 – Toxicité pour la reproduction cat. 2 – Toxicité aiguë pour le milieu aquatique cat. 1 – Toxicité chronique pour le milieu aquatique cat. 1
Pictogrammes SGH	SGH07 SGH08 SGH09
Mentions d'avertissement	ATTENTION
Mention de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H361d : Susceptible de nuire au fœtus. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon directive 1999/45/EC

Symbole(s)



Phrase(s) de Risques

	Xn Nocif	N Dangereux pour l'environnement
	R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ELECTIS PRO

Phrases de Sécurité

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 S60 : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
 SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
 Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau.
 SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non-cultivée adjacente.
 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Selon Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Pictogrammes SGH



ATTENTION

Mention

d'avertissement

Mentions de danger

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Etiquetage additionnel :
 EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de Prudence
- Prévention**

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
 P405 Garder sous clef.
 SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau.
 SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non-cultivée adjacente.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique			
1	68,90	8018-01-7	Mancozèbe (IUPAC) : Complexe de manganèse éthylènebis (dithiocarbamate polymérique) avec un sel de zinc			
2	6,15	156052-68-5	Zoxamide (IUPAC) : (RS)-3,5-Dichloro-N -(3-chloro-1-ethyl-1-methylacetyl)-p-toluamide			
3	1 ≤ x < 2,5	100-97-0	Hexaméthylènetétramine			
Numéro	N° CE	Inscrit Annex-1	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque Dir. 67/548
1	235-654-8	Oui	SGH07 SGH08 SGH09	H317 H361d H400	Xn, N	R43 R50 R63
2		Oui	SGH07 SGH09	H317 H410	Xi, N	R43 R50/53
3	202-905-8		SGH02 SGH07	H228 H317	Xi, F	R11 R43



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ELECTIS PRO

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Peau	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Yeux	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme ou effet connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, brouillard d'eau ou fines gouttelettes.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), dioxyde de soufre (SO₂), monoxyde d'azote (NO), sulfure d'hydrogène (H₂S)).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Limitier l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Ne pas respirer les poussières. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes : Ne pas respirer les poussières. Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection appropriés.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau. Alerter les autorités compétentes si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ELECTIS PRO

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange. Éviter d'exposer les femmes enceintes et avertir des risques éventuels les femmes en âge de procréer.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Prévention des incendies et explosions

Manipuler dans des zones bien ventilées. Tenir à l'abri de la chaleur. Ne pas exposer aux flammes ou toute autre source d'ignition.

Équipements et procédures recommandés :

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et du gel.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

Valeur limite d'exposition du mancozèbe (recommandation Dow Agrosience) : IHG = 1,0 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate afin de maintenir les concentrations dans l'air en-dessous des valeurs limites d'exposition.

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Se laver les mains après le travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide (microgranulés)
Couleur	Jaune à brun
Odeur	Soufrée
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non déterminé
Point de fusion / point de congélation	Non applicable (se décompose)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	Négligeable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non applicable



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ELECTIS PRO

Densité apparente	0,6 - 0,7 kg/L
Solubilité dans l'eau	Se disperse dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé
	Coefficient de partage n-octanol/eau du Mancozèbe : log Pow = 1,33
	Coefficient de partage n-octanol/eau du Zoxamide : log Pow = 3,76
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	192 - 204 °C
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés d'explosivité	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Tension de surface	Non déterminé
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité. Tenir éloigné des flammes, des étincelles. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions de stockage et de manutention recommandées. Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), dioxyde de soufre (SO₂), monoxyde d'azote (NO), sulfure d'hydrogène (H₂S)).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	ELECTIS PRO
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat (DL50-48h) : > 5000 mg/kg
DL50 Voie dermale	Rat (DL50-48h) : > 5000 mg/kg
CL50 Voie inhalatoire (4 heures)	Rat (CL50-4h) : Supérieure à la concentration maximale possible.
Irritation	
Peau	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation légère de la peau
Yeux	Peut provoquer une légère irritation oculaire temporaire
Sensibilisation	Cochon d'inde : sensibilisant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ELECTIS PRO**Autres informations toxicologiques****ELECTIS PRO**

- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :
Aucune donnée disponible
Organes cibles : Thyroïde (Mancozèbe) et foie (Zoxamide)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :
Pas d'effet chroniques attendus d'après les données sur les composants.
Organes cibles : Thyroïde (Mancozèbe) et foie (Zoxamide)

Mancozèbe (substance active)

- Génotoxicité : Non mutagène
- Cancérogénicité (Rat): Non cancérogène
- Etude de reproduction multigénération (Rat) : diminution du poids corporel des nouveaux-nés à doses toxique pour les parents.
- Tératogénicité (par voie orale ,rat) :
DSE maternelle = 128 mg/kg/j
DSE fœtale = 60 mg/kg/j
- Tératogénicité (par voie orale, lapin) :
DSE maternelle = 55 mg/kg/j
DSE fœtale = 100 mg/kg/j
Malformations à fortes doses chez le rat. Embryo/foetotoxicité (retard d'ossification, avortements) à doses faibles, maternotoxique chez le rat et le lapin.
- Neurotoxicité par voie orale, 90 jours (rat) :
DSE/CSE = 8.2 – 10,5 mg/kg.
Neuropathie et paralysie des membres postérieurs à forte dose, réversible à l'arrêt du traitement. Dégénérescence neuro fibrillaire, épaississement de la gaine de myéline et prolifération des cellules de Schwann, phagocytose de la myéline.

Zoxamide (substance active)

- Génotoxicité : Non mutagène
- Cancérogénicité : Non cancérogène
- Etude de reproduction multigénération : Pas d'effet sur la reproduction
- Tératogénicité (par voie orale, rat) : Non tératogène
- Neurotoxicité aiguë (par voie orale, rat) : DSE/CSE = >2000 mg/kg.
- Neurotoxicité (par voie orale, 90 jours, rat) : DSE/CSE = >1509 mg/kg.

La classification du mélange est donc requise pour la sensibilisation et pour la toxicité pour la reproduction cat. 2 selon le règlement 1272/2008.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux substances ou mélanges énumérés ci-dessous :

12.1. Toxicité

Nom	ELECTIS PRO
Poisson	Toxicité aiguë : 1 mg/l < CL50 < 10 mg/l Produit toxique pour les poissons
Invertébrés aquatiques	Toxicité aiguë : 1 mg/l < CL50 < 10 mg/l Produit toxique pour les invertébrés aquatiques
Algues	Toxicité aiguë : CL50 < 1 mg/l Produit très toxique pour les algues
Oiseau	Toxicité aiguë : DL50 > 2000 mg/kg.
Abeille	Toxicité aiguë : DL50 > 100 µg/abeille
Nom	OZYS (Formulation WG similaire : 66,7% Mancozebe, 8,33% Zoxamide)
Ver de terre	Toxicité aiguë, CL50-14j (<i>Eisenia foetida</i>): >1000 mg/kg sol
Nom	Mancozèbe (Formulation à 86% de substance active)
Microorganismes du sol	Concentration ou dose : 6,68 mg s.a./kg sol Pas d'effet significatif sur la minéralisation de l'azote. Pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ELECTIS PRO

Nom

Microorganismes du sol

Zoxamide (substance active)

- Concentration ou dose : 2 mg/kg sol
Pas d'effet sur la transformation de l'azote pendant 28 jours
- Concentration ou dose : 10 x 150 g/ha
Pas d'effet sur la transformation de l'azote pendant 28 jours
Pas d'effet sur la respiration du sol pendant 42 jours

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom

Dégradation biotique

Dégradation abiotique

Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées

Autres informations

Mancozèbe (substance active)

Non facilement biodégradable

Vitesse de dégradation DT50 < 1j (instable)

Pas d'effet connu.

Rapidement dégradé dans l'environnement par hydrolyse, oxydation, photolyse et métabolisation. Dans le sol, la demi-vie est inférieure à 1 jour en condition aérobie et de maximum 11 jours en condition anaérobie.

Nom

Dégradation biotique

Dégradation abiotique

Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées

Autres informations

Zoxamide (substance active)

Non facilement biodégradable

DT50 pH4 = 15,5j

DT50 pH7 = 15,7j

DT50 pH9 = 8,1j

Pas d'effet connu.

La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions. Elle est d'environ 2 – 10 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom

Absence de potentiel d'accumulation (Rat)

Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow = 1,33

Nom

Absence de potentiel d'accumulation (Rat)

Coefficient de partage n-octanol/eau : log Pow = 3,76

Mancozèbe (substance active)

Zoxamide (substance active)

12.4. Mobilité dans le sol

Nom

K_{oc} = de 363 à 2334 ml/g en fonction de la nature du sol.

Très résistant à l'entraînement par lessivage.

Nom

K_{foc} = de 815 à 1431 ml/g en fonction de la nature du sol.

Mancozèbe

Zoxamide (substance active)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

ELECTIS PRO

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADNR

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADNR : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA (contient : Mancozèbe, Zoxamide).

IMO / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (contains: Mancozeb, Zoxamid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

Pas d'autre précaution spéciale requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R11 : Facilement inflammable

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Libellé des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H228 : Matière solide inflammable.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Sections modifiées lors de la mise à jour : toutes les sections de cette FDS ont été modifiées pour se conformer au nouveau format du règlement 453/2010/CE.

CETTE FICHE N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES ET LES CONDITIONS D'EMPLOI QUI SONT MENTIONNES SUR L'ETIQUETTE.

Cette fiche complète l'étiquette mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.